L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 78 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,

VENDREDI 16 AOUT 1878

Plateforme Démocratique.

1. Que le parti démocrate-conservateur de l'Etat de la Louisiane, réuni en convention, déclare solennellement, dans les engagements contenus dans la plateforme du parti de juillet 1876 et particulièrement en ce qui suit :

Nous engageons, par la présente, notre parole à l'accomplissement de toutes les obligations légales, émises par l'Etat de la Louisiane ; de même nous engageons à continuer une plus énergique opposition dans la direction de la réforme et d'une administration économique du gouvernement et spécialement vers l'abolition des places inutiles ; la réduction des droits et salaires ministériels au point de n'en plus faire qu'une rémunération équitable et la réduction des taxes à la dernière limite possible avec les dépenses nécessaires du gouvernement ; le maintien de la foi publique et la restriction du patronage dangereux de l'Exécutif d'Etat.

2. Résolu que l'intérêt des classes industrielles produisant la richesse est un intérêt suprême pour le peuple des Etats-Unis. Ceux dans le travail et l'esprit d'entreprise produisent la richesse doivent être assurés d'un juste profit.

Notre plus chaude sympathie est acquise aux classes laborieuses qui ont été mises hors d'emploi par la politique financière ruineuse et une législation injuste du parti républicain, et nous engageons le parti démocrate au renversement de cette politique et à la restauration de leurs droits.

3. Que France F. Nicholls, par la manière habile et grave avec laquelle il a traité les nombreuses questions délicates survenant du succès du parti en 1876 et ayant eu pour résultat l'établissement du gouvernement du peuple en Louisiane, mérite la reconnaissance de tous les Louisianais ; que sa sagesse, sa justice et sa modération dans l'administration du grand intérêt de l'Etat sont hautement appréciées par le peuple et que nous engageons notre parole de l'appuyer et de le soutenir dans la ligne de principes énoncés par lui en acceptant la nomination et lui donnons le respect de tous comme gouverneur de tout le peuple de la Louisiane, et lui donnons droit à l'appui de tous ceux qui désirent un bon gouvernement.

4. Que nous remercions avec reconnaissance les efforts héroïques et patriotiques du Gén. F. W. Ogden et des soldats-citoyens de la Louisiane sous lui dans l'établissement de la soution du gouvernement du peuple dans cet Etat ;

5. Que le vote de la Louisiane aux élections de 1876 a été donné à Samuel J. Tilden pour la présidence et à Thomas A. Hendricks pour la vice-présidence par une majorité de plus de 7,000 voix, et qu'il a été frauduleusement compté pour Rutherford B. Hayes et William A. Wheeler, sous le prétexte que le résultat avait été obtenu par l'intimidation et l'assassinat, et que le défaut du parti républicain de produire des témoins pour soutenir cet charges, quand il a été invité à le faire par le comité Potter, est une confession de son impuissance à soutenir ses allégations et de la fausseté des accusations elles-mêmes, et que le résultat de l'enquête du dit comité est une preuve affirmative que ces charges et les allégations étaient dépourvues de fondement.

6. Que la récente admission de W. P. Kellogg comme sénateur de cet Etat a été un abus de parti pour un but éphémère du parti et une violation de la Constitution qui assure à chaque Etat deux sénateurs ; que lorsque le gouvernement Kellogg-Packard a été établi d'une manière complète par l'assassinat du général de Nicholls était la vérité et la seule Législature de la Louisiane ; que dans l'opinion de cette convention, le Sénat des Etats-Unis n'était pas compétent, par une reconnaissance posthume, à légaliser une autre assemblée dont l'existence n'a pas laissé de traces dans les livres de Statuts de l'Etat et qui n'est dissoute sans avoir été reconnue nulle part et n'ayant aucun caractère sans précédent de cette affaire, une révision est due par le Sénat à la justice.

7. Que nous regardons avec un sérieux mécontentement l'institution et l'opposition des membres du Congrès national à un système d'améliorations intérieures, pour restaurer la prospérité des Etats du Sud et du Sud-Ouest, et nous insistons auprès de nos sénateurs et représentants pour qu'ils renouvellent leurs efforts afin d'obtenir l'octroi de fonds du gouvernement national en faveur du chenal du Pacifique et Texas, et en faveur d'un système de levées de nature à protéger les terres d'alluvion de la Vallée du Mississippi contre les inondations, et en faveur d'une navigation en rapport avec les besoins du commerce, et spécialement ayant un caractère national et été témoins du contrôle des gouvernements d'Etat.

8. Que nous endossons cordialement le mémoire de la chambre de commerce de la Nlle-Orléans au Congrès en faveur d'une ligne de steamers avec la Brésil, engageant nos représentants au Congrès à faire valoir pour la dite ligne le contrat de la malle par la Nlle-Orléans, avec la subvention qui a été demandée afin de faciliter l'ouverture de ce commerce d'une si grande importance pour l'Ouest et pour le Sud.

9. Résolu, que la démonétarie de la Louisiane demande que le système de banque nationale soit aboli et que les billets des banques nationales soient retirés et qu'à leur place le gouvernement des Etats-Unis émette un montant égal en billets du Trésor communément appelés greenbacks, et demande en même temps le rappel sans condition des lois imposant une taxe sur la circulation des banques d'Etat.

10. Résolu que, nous demandons aussi le rappel immédiat et sans condition de l'acte de reprise et nous estimons inaltérablement opposée à la politique ruineuse poursuivie par le parti républicain, par laquelle le volume de la circulation a été réduit de beaucoup au dessous des besoins nécessaires du pays, et par laquelle aussi les faillites, la baisse des affaires, la ruine du travail ont eu lieu et les gages du pauvre ont été réduits ; que c'est l'opinion de cette convention que tous les bons et obligations du gouvernement national doivent être payés en billets du Trésor des Etats-Unis, excepté quand il en a été disposé autrement dans la loi originale sous laquelle ils ont été émis sous demandons cet exercice du rappel sous les lois passées subséquemment à la loi originale créant la dette publique, par laquelle les obligations du contrat ont été rendues plus onéreuses.

11. Résolu que dans le jugement de cette convention la législature de cet Etat devrait dans sa prochaine session pourvoir à l'appel et à la réunion d'une convention le plus tôt possible, pour faire et établir une nouvelle constitution pour l'Etat de la Louisiane.

12. Résolu qu'en favorisant la convocation d'une convention constitutionnelle on ne se propose pas de remplacer les officiers actuellement en fonction dans le gouvernement d'Etat.

Université de l'Etat de la Louisiane

—ET—

Collége agricole et méconique.

BATON-ROUGE, Louisiane.

ORGANISATION MILITAIRE.

LA DIX-NEUVIÈME ANNÉE commencera le 5 octobre prochain et finira le 4 juillet 1879.

DÉPENSES.

Dépenses fixes, par mois—Pension, logement et soins de domestiques, $11 ; blanchissage et raccommodage, $3 ; cours de salle de classe, 50 cts ; total $6 cts ; cours de médecine, $10 ; total $15 ; pour les neuf mois de session, $139. En dehors de ces dépenses fixes, l'argent de poche pour chaque étudiant n'excède pas proportionnellement à ce qu'une partie de la somme.

Les dépenses éventuelles pour chaque mois $5, savoir : $1 chez l'médecin, vêtements et raccommodage, $2 ; livres et fournitures, $1 ; médecine, $1 ; assurance contre accidents, $3 ; total, $85. A ces mois $240 à l'entrée au collége et $25 le 1er janvier ; la balance payable par mois bourse.

Dépenses totales, fixes et casuelles, par session de neuf mois, $360.

Les élèves peuvent entrer en session en tout temps, à quelque moment que ce soit pendant la session, et ne seront à payer que de la date de leur entrée et ne seront à payer que de la date de leur entrée.

Il est formellement prendre connaissance à Baton Rouge un prix demandé par l'Université.

Les bâtiments et l'usage de la Bibliothèque et des cabinets de physique sont gratuits.

Manufactures additionnelles—Ces exercices sont obligatoires. Les élèves peuvent être soumis à chaque à l'Université ou dans quelque autre endroit dans Baton Rouge. Ceux qui demeurent à l'Université sont soumis le jour, soumis à la discipline militaire, et ceux qui demeurent en ville sont soumis à la discipline militaire quand ils sont à l'Université.

Bureau de poste, relfie—On reçoit à l'Université l'une communication quotidienne en provenance de la ville. Le dimanche, les élèves peuvent écrire les lettres et recevoir dans les cellules de Baton Rouge pour lesquels ils sont désignés.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à D. F. BOYD, President.

19 juil—3m

AVIS IMPORTANT.

A tous ceux à qui il peut être utile de savoir que Chemin Grand : OUI !

Le Blé empêsseuse de Mitchell,

désormais réconnu, est le seul chose qui vous le donnera.

C'est aussi simplement des grains de blé entiers qui s'approvisionnent les rats, les souris, les taupes, qui les font et les exterminent.

Il suffit d'en faire une pâte à une petite dose pour être assuré de l'efficacité de cette pâte. Elle ne coûte qu'un cent par lb. 25 cents. Ce le prix des prédécesseurs plus mauvais. Le premier dépôt dans la ville est chez

M. T. Creamer & Co.,

Médecins et chimistes, au No 94 de la rue Conception, et au magasin de PHILAY & TERRIEN, No. 35 de la rue des Magasins.

28 juin—3m. Mer V D.

Concours littéraire annuel en langue française de l'Athénée louisianais.

Le rapport suivant a été présenté par l'Athénée louisianais dans son annonce du mercredi 28 avril 1878, et constitue le programme du concours auquel sont invités à participer les écrivains de langue française en Louisiane.

Concours de 1878.

Fidèle à sa mission, l'Athénée louisianais a résolu de contribuer, dans la mesure de ses forces, à encourager parmi les jeunes gens le goût de l'étude, en faisant naître entre eux une louable émulation, en leur ménageant une occasion de se produire, en offrant, enfin, aux plus habiles un témoignage de sympathie.

1° Dans ce but, l'Athénée a décidé, dans sa séance du 19 avril, d'instituer un Concours littéraire ouvert à la langue française.

2° Toute personne, de l'un ou de l'autre sexe, résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

3° L'Athénée décernera deux prix : le premier consistera en une médaille en or, la second en une médaille en argent.

4° La proclamation des prix aura lieu dans le courant de décembre.

5° Les manuscrits devront être remis par le secrétaire *au plus tard*, le 31 octobre ; ils devront être écrits d'une manière facilement lisible, sur papier écolier réglé avec une marge d'un quart de la largeur et seulement sur le recto des pages ; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

6° Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée. On inscrira les noms des lauréats sur un tableau d'honneur affecté aux concours annuels.

7° La présentation des prix se fera publiquement, en séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire.

8° Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, *dans* laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

9° Les enveloppes correspondant aux manuscrits vainqueurs seront ouvertes dans la séance de la séance, et les noms des lauréats seront proclamés.

10° Les autres enveloppes seront détruites, et les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

11° Le sujet choisi pour le prochain concours est le suivant, et devra être traité en prose :

DE LA PUISSANCE DE L'ÉDUCATION, ET DE LA NÉCESSITÉ DU TRAVAIL DANS TOUTES LES CONDITIONS DE LA VIE.

Les manuscrits et communications devront être adressés au secrétaire, P. O. Box 1294, Nouvelle-Orléans.

F. TUJAGUE, O. CARRÈRE,
MERCIER, S. MARIN, D. M.P.,
FÉLIX LIMET, ALPHONSE MERCIER,
RAOUL JONCVILLE.

NOUVELLES TAXES POSTALES.

Le *Journal officiel* du 19 publie deux décrets, en date du 16 courant, rendant applicables à partir du 1er mai prochain les taxes postales établies par la loi du 6 avril courant, et les taxes télégraphiques établies par la loi du 21 mars dernier.

Un autre décret du même jour fixe ainsi les taxes à percevoir par l'administration des postes, pour l'affranchissement des lettres ordinaires expédiées de la France, de l'Algérie et des bureaux de poste français établis en Turquie, en Egypte, à Tunis et à Tanger, à destination des pays ci-dessous mentionnés :

1° A raison de 25 centimes par 15 grammes en fraction de 15 grammes, par rapport à toute l'Europe et aux pays suivants : Russie d'Asie, Turquie d'Asie, Egypte y compris la Nubie et le Soudan, Maroc, Perse (voie de Russie ou de Turquie,) Colonies et établissements espagnols de la côte septentrionale d'Afrique, Tunis, Tripoli de Barbarie, enfin, en Chine, villes de Kalgan, Pékin, Tien-Tsin et Urga (voie de Russie) ;

2° A raison de 35 centimes par 15 grammes en fraction de 15 grammes, par rapport aux pays suivants : Etats-Unis de l'Amérique du Nord ; Brésil ; République Argentine ; Japon ; Chine (voie de Marseille ou de Brindisi) ; Perse (voie du golfe Persique) ; colonie et établissements d'outre-mer français, danois, espagnols, hollandais et portugais ; Inde britannique (comprenant l'Hindoustan, la Birmanie britannique, Aden et les établissements de poste indiens de Bagdad et de Bassorah (Turquie d'Asie) et Gwadur (Béloutchistan), de Mandalay (Birmanie), de Muscate (Arabie) et de Zanzibar ; colonies ou comptoirs anglais et britanniques de Ceylan, du détroit de Malacca, de Labuan, de Hong-Kong, de Singapore et dépendances, des Bermudes, de la Guyane, de la Jamaïque et de la Trinité ; enfin, villes de l'Afghanistan, de l'Etat de Cachemire et du Thibet, avec lesquelles des correspondances peuvent être échangées par la voie de l'Inde britannique.

Les lettres non affranchies paieront le double.

Les taxes pour les lettres envoyées par les bureaux dont il s'agit en France, en Algérie, seront respectivement les mêmes que celles perçues en France pour lettres aux destinations dont l'énumération précède.

Le décret est également exécutoire à partir du 1er mai ; rochala.

LAURENT LACASSAGNE,

Marchand - Commissionnaire et

Importateur de Vins et Liqueurs,

9..... RUE DECATUR.....9

AGENT pour le vente des Vins d'une des premières maisons de Bordeaux et de la célèbre marque de Cognac F. Dutch Gabriel Quinet & Cie, propriétaires, et de l'incomparable Rhum-Bitters des Caraïbes.

14 juillet—3 Lun

COAL! COAL!

HEBRARD & ROCA,

MARCHANDS de CHARBON

Pittsburg, Anthracite et Cannel.

COAL

Bureau No 1 Carondelet entre les rues Canal, Dépôt, et la Levée, au pied de la rue Melpomène.

Yards, 3e District.

Qu'on se demande comment on pourra pourvoir une famille de médiocre fortune aux nécessités journalières, à la dysphagie, aux maladies de poitrine, à l'phthisie, Rhumes, Grippes, Coqueluches, Inflammations, Laryngite, Asthme, Bronchite, Hémorragie, Affection des Voies, de la Vessie et des Voies Urinaires, des Névralgies, pour le pansement des plaies.

L'on répondra et l'on guérit toutes ces maladies en employant de

L'EUCALYPTUS BITTERS.

Depuis l'introduction en Europe de l'Eucalyptus par F. Mueller, et depuis que l'attention du monde médical a été appelée sur les avantages multiples que l'on pouvait tirer de cette remarquable plante pour la guérison de diverses maladies, et pour combattre les pestilences distinguées qui ont désolé plusieurs années dans l'Australie.

Les propriétés de l'Eucalyptus employé sous forme d'huile, composé de la gomme de ce nom, est un préventif sûr contre une foule de maladies.

Préparé par BURKE & THOMPSON, No. 66 RUE TCHOUPITOULAS, N. O.

1 Février—1an

PRESCRIPTIONS. PASSEPORTS

E. A. PEYROUX

— NOTAIRE —

29..... Passage de la Bourse.....29

Entre Conti et Bienville,

Se charge de procurer les passeports aux personnes qui en font la demande, et de faire les procurations à tout ceux qui le désirent.

E. CASSIDY, J. F. ROSAN.

H. CASSIDY & Co.

(Maison établie en 1836.)

45 No 95 de la rue du Camp,

Nlle-Orléans.

Vaillers et agents pour la vente de docks en ce genre, et en détail de—

Tentes, Prélarts, Couvertures de wagons, Draps mortuaires, Bannières et pavillons, Sacs, Hamacs, Matelas, Lits de camp, Tentes coniques, aux prix de fabrique.

Sacs à grains, coutil, fil, ficelle, et toute espèce d'articles pour marins.

Prix courant envoyé gratis sur demande.

F. Gonthier,

MARCHAND-TAILLEUR

—ET—

Importateur de Draps français, de Cassimères, etc.,

VIENT de recevoir ses patrons de No 15 de la rue Chartres, au No 153 de la rue Conti, entre Carondelet et St. Charles, où il se fait un véritable plaisir de servir ses anciens et nouveaux clients ainsi que le public en général. Il vient de recevoir un assortiment d'étoffes de drap variées et des plus variées, et profite de la présente occasion pour annoncer que tous les vêtements qui seront confectionnés dans son atelier seront à des prix d'une modicité défiant la concurrence. M. Gonthier, dont la réputation est établie ici, est un excellent praticien qui connaît parfaitement les goûts de tous ses confrères.

L.S.L.

UNE AUTRE GRANDE OCCASION!

PAS D'ESCOMPTE !

Pas d'ajournement!

Tous les lots payés en plein!

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

LA COMPAGNIE DE LA

LOTERIE

DE L'ÉTAT

DE LA LOUISIANE

—FERA—

A la Nouvelle-Orléans, Lne,

LE MARDI, 10 SEPT. 1878

LE GRAND TIRAGE MENSUEL

De la Loterie à $2.

CLASSE I.

GROS LOT :

$30,000.

1857 LOTS !

—LE TOUT S'ELEVANT A—

$HO,400 !

Le tirage commencera positivement à dix heures du matin

AU BUREAU DE LA COMPAGNIE,

DANS LA MATINÉE DU

MARDI, 10 SEPT. 1878.

—A LA—

NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

Voyez la Distribution!

Distribution Extraordinaire!

100,000 billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS :

1 Lot de	$30,000, est		$30,000
1 Lot de	10,000,		10,000
1 Lot de	5,000,		5,000
2 Lots de	2,500,		5,000
5 Lots de	1,000,		5,000
20 Lots de	500,		10,000
100 Lots de	100,		10,000
200 Lots de	50,		10,000
500 Lots de	20,		10,000
1,000 Lots de	10,		10,000

PRIX D'APPROXIMATION :

9	Approximation de $300 chacun pour les neuf nombres précédant le numéro sortant gagnant le lot de $30,000, est,	2,700
9	Approximation de $200 chacun pour les neuf nombres suivant le numéro sortant gagnant le lot de $30,000, est,	1,800
2	Approximation de $500 chacun pour les deux numéros entourant le numéro sortant gagnant le lot de $30,000, est,	1,000

1,857 Lots en montant à.....$130,400

Billet entier, $2 ; Demi-Billet, $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et en banque, centre de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

Ordres par mandat de poste ou Nouvelle Orléans Express Office.

Transmettre l'argent par des ordres sur la poste ou poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par l'Express.

Souvenez-vous qu'un Grand Tirage de

10 SEPT. 1878.

TOUS LES LOTS

—SONT—

PAYÉS SUR PRÉSENTATION.

Les demandes des agents dans toute les Etats, comptés, villes et villages de l'Union.

Nouvelles garanties sont exigées et doivent invariablement accompagner les demandes qui doivent être adressées à

M. A. DAUPHIN,

Président.

Nouvelle-Orléans, Lne

Toute lettre sans réponse accusée un retour.

Bureaux de la compagnie d'assurance du Peuple de la Nlle-Orléans, No 27 Orléans, 27 juillet 1878.—A l'assemblée annuelle des actionnaires de cette compagnie, tenue le 23 du courant, le bureau de direction suivant a été élu devant servir l'année courante :

JNO. WILSON	M. MILLIKEN.
L. PRADT	M. MANN.
M. POPOVICH.	C. DUFOUR.
E. SAILOY	E. PAGAN.
M. ABASSAL	J. CARRIÈRE.
D. HUGHES.	J. AMELIA.
D. DELAY	J. ARNAUD.
PEDRO L. SUGG.	C. MILLER.
J. SAUFROID.	M. PARIS.
F. FRANCO.	E. BRIGE.
THOMMARELEN.	A. XIQUES.
P. M. SARRAZIN.	N. SHINEL.

A une assemblée du bureau de direction tenue le même jour, M. Ernest Pragst a été élu président, John Wilson, vice-président, et M. F. M. Schneidau, secrétaire.

F. M. SCHNEIDAU,
28 juil—1m Secrétaire.

Compagnie d'Assurance du Peuple de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 16 RUE CARON-DELET.

CAPITAL ENTIÈREMENT VERSÉ.

CONFORMÉMENT aux dispositions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant :

Présenté devant l'année expirée le 30 juin 1878 :

Primes reçues dans l'année		$446,934 44
Sur risques de rivière	1,776 97	
Sur risques de mer	5,970 24	380,975 78
Moins—Primes non expirées		
Primes	$15,945 97	
Commission	1,640 26	17,486 60
Montant net des primes reçues		$43,988 93
Plus—Primes non expirées de 1877		10,000 34
		$53,979 29
Pertes, etc., payées dans la même période :		
Sur risques de feu	$3,041 10	
Sur risques de rivière	1,126 97	
Sur risques de mer	2,717 17	
Salaires (refusé)	2,917 17	
Commissions	2,914 19	
Taxes	2,177 39	
Loyer	1,200 00	
Dépenses et annonces	230 00	
Appointements	1,383 06	
Dépenses, etc., moins intérêt	2,661 86	20,965 91
Bénéfice net		$33,020 38

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Primes en voie de recouvrement	$ 9,564 26
Actions de banques et autres actions	19,197 50
Prêts sur hypothèque	2,815 61
Prêts sur nantissement	11,743 05
Espèce à reservoir	2,315 30
Billets et hypothèques de bureau	2,150 43
En caisse et en banques	18,566 91
Total de l'actif	$118,473 01

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ERNEST PRAGST, Président.
JNO. WILSON, Vice-Président.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Signé, non assermenté, pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 13 juillet 1878.

JNO. HENDERNAGEN, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 11 juillet 1878.

Aujourd'hui, à une réunion du conseil de Direction, il a été résolu de déclarer un dividende de dix pour cent sur le capital-actions payable aux DEMANDE, et de payer un dividende de cinq pour cent, A TOUS les assurés sur leurs primes perçu à partir du 15 Oct déjà reçus par eux, à partir du 5 août 1878.

P. M. SCHNEIDAU,
14juillet—1m Secrétaire.

Argent à prêter

SUR diamants, bijoux, montres, argenterie, plaqué, glaces et toutes espèces de marchandises en grande et en petites quantités, à un intérêt considérable que celui d'aucune institution de cette ville.

Bureau de prêts de HART,
Au No 62 de la rue Bourbon,
MAURICE F. HART,
15 jan—1an Directeur.

TÉLÉGRAPHE D'ALARME.

Indication, par les cloches d'alarme, de la localité où éclate un incendie.

Les cloches d'alarme annonçant un incendie désigneront ainsi qu'il suit la localité où le feu s'est manifesté :

Par exemple, lorsque l'alarme est donnée par la boîte No. 123, les cloches frapperont 1 coup, puis, 5 secondes après, elles frapperont 2 coups, et 5 secondes après, 3 coups, indiquant ainsi 123. L'alarme ne sera répétée que de 10 en 10 secondes. Autre exemple, pour désigner la boîte No. 48, il y aura 4 coups de cloche, puis un moment après, 8 coups—ce qui indiquera que le feu a éclaté dans le voisinage de la boîte 48.

Si l'incendie s'étend, il y aura 15 coups de cloche ; s'il devient général, 20 coups. Alors, toutes les pompes de la ville devront se porter à l'endroit où se trouve la boîte qui a signalé l'incendie.

Les boîtes désignées par une étoile sont automatiques.

5 Coin Harmonie et Levée.
6 Coin Washington et Chippewa.
7 Marché Nouvelle.
8 Coin Carondelet et Hultième.
9 Coin Prytania et Nouvième.
12 Coin Magazine et Washington.
*13 Coin Bizière et St-Denis.
*14 Pompe No. 22, rue Tchoupitoulas, près Philip.
15 Pompe No. 23, rue Washington, près Magazine.
16 Coin Magazine Lafayette No. 1, rue Jackson, entre St-Thomas et Rousseau.
17 Coin Live Oak et Première.
18 Coin Magasin et St-André.
19 Coin Rousseau et Ste-Marie.
21 Coin St-Charles et Première.
23 Coin Dryades et St-André.
*24 Marché Keller rue Locust, entre Félicité et St-Andrew.
25 Coin Jackson et Colisseum.
26 Coin Jackson et Liberté.
28 Coin Seconde et Dryades.
29 Coin Market et Levée.
31 Coin Henderson et Levée.
32 Pompe No. 12, rue Tchoupitoulas, entre Race et Orange.
34 Pompe No. 1, rue Hunter, entre Peters et Tchoupitoulas.
35 Coin Market et Chippewa.
36 Station de Police du 2nd Précinct, coin Terpsichore et Chippewa.
37 Coin Race et Magasins.
38 Coin Melpomène et Camp.
41 Station de Chevaux, rue St-Charles, près Félicity Road.
42 Pompe No. 20, rue Thalia, entre Dryades et Baronne.
43 Coin Franklin et Terpsichore.
47 Coin Galvestin et Nouvelle-Levée.
*48 Pompe No. 6, coin Commerce et Conti.
51 Coin Constance et Erato.
52 Coin Camp et St-Joseph.
53 Pompe No. 18, rue Calliope, entre St-Charles et Carondelet.
54 Coin Nouveau Basin et Tritons
56 Coin Howard et Clio.
57 Coin Magnolia et Erato.
61 Coin Erato et Franklin.
65 Coin Julie et Levée.
*71 Pied de la rue Julie.
72 Coin Canal et Levée.
73 Coin Magasins et Girod.
*74 Coin Natchez et Tchoupitoulas.
*81 Coin Canal et Camp.
82 Pompe No. 5 et à l'Hôtel de ville.
83 Pompe No. 13, No. 12 rue Perdido.
84 Coin Carondelet et Commune.
121 Coin Esplanade et Canal.
*123 Coin Bourgogne et Poydras.
*124 Pompe No 14, rue Commune, entre Liberty et Howard.
*125 Workhouse, rue Girod.
*126 Coin Commune et Rocheblave.
*127 Coin Claiborne et Poydras.
141 Coin Bienville et Nouvelle-Levée.
142 Coin St-Louis et Royale.
143 Pompe No. 7, rue Dauphine, entre Dupaze et Bienville.
145 Coin Bourgogne et Toulouse.
146 Salon No. 1, No. 4, rue du Marché, près Conti.
151 Canal et Robertson, Wood's Press.
152 Coin Bienville et Johnson.
*153 Coin Desbigny et Conti.
214 Coin Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson.
216 Coin Hôpital et Dauphine.
*217 Pompe No. 10, rue Dauphine, entre Bienpaste et St-Claude.
231 Coin Treme et Esplanade.
232 Coin Bienparte et Guartier.
234 Marché Treme et Prieur de pardessus.
236 Pompe No. 91, rue Claiborne, coin St-Pierre.
236 Coin Chemin du Bayou et Claiborne.
*241 Pompe No 8, Chemin du Bayou, coin Galvez.
*242 Coin Ste Maine et Miro.
243 Stern's Factory, Français et Rocad.
*253 Hook & Ladder No. 3, coin Marigny et Péters.
258 Pompe No. 9, rue Esplanade, entre Decatur et Français.
254 Pompe No 26, rue Victoire.
312 Station de Police, rue Champs-Elysées.
313 Coin Bagatelle et Esplanade.
314 Coin Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Coin Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Coin Claiborne et St-Bernard.
412 Coin Laharpe et White, E. R. Depot.
413 Coin Amour et Espagne.
*414 Coin Poète et Urquhart.
*415 Coin Mandeville et Claiborne.
513 Levee Steam Cotton Press, Levée.
514 Marché Washington rue de Chartres, entre Louise et Piété.
*515 Coin Louise et Remparts.
*518 Coin Dauphine et Indépendance.
*514 Rue Poland, Station des chars.
*515 Casernes des Etats-Unis.
*516 Coin Reynes et Dauphine.

LISTE DES DAMES.

[illegible]

FOURNEAU

ROBERT E. LEE.

CE FOURNEAU DE CUISINE VIENT DE être mis sur le marché de la Nlle-Orléans. Il est fait en Georgie, et on le présente au public en déclarant qu'il est égal aux meilleurs fourneaux connus actuellement ici. Chaque fourneau est accompagné d'une garantie pleine et entière, la signature de l'offre, en outre, à VINGT POUR CENT DE MOINS que les prix des autres articles.

JAMES H. REYNOLDS,

Magasin d'articles de ménage et de fournitures de bureaux à vapeur,

Plombier, fabricant de tuyaux de gaz et de machines à vapeur, fournitures de chaudières et pompes.

90..... Rue Carondelet.....90

Entre les rues Union et Perdido.

1er mai—1 an NLLE-ORLEANS, LNE.

BOIS! BOIS

De toutes sortes,

POUR CONTRACTER PAR LES STEAMERS DE LA LIGNE DE HORSEY ISLAND, "J. Y. Fraser" et "Josephine," dont que les steamers et le canal.

CHANTIERS DE HORSEY ISLAND et CHANTIERS DE CHARRON, No 975 rue Dublin, près de Pont Magnolia, au Nouveau Basin canal, au coin de la Promenade Carondelet et la Rue Marais, au Vieux Basin. Bureau principal, rue de la Commune, No 158. S'adresser par la cabine, Lock box 1060.

Les steamers font deux toutes les parties de la semaine.

Autre exemple, pour désigner la boîte No. 48, il y aura 4 coups de cloche, puis un moment après, 8 coups—ce qui indiquera que le feu a éclaté dans le voisinage de la boîte 48.

Si l'incendie s'étend, il y aura 15 coups de cloche ; s'il devient général, 20 coups. Alors, toutes les pompes de la ville devront se porter à l'endroit où se trouve la boîte qui a signalé l'incendie.

Les boîtes désignées par une étoile sont automatiques.

GUIDE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS.

Premier District.

Ce district comprend le premier, le second et le troisième ward.

Le premier ward est borné par Felicity Mond, le Mississipi et la rue Thalie.

Le second ward est borné par la rue Thalie, le Mississipi, la rue Julie et l'Avenue Carrollton.

Le troisième ward est borné par la rue Julie, le Mississipi et la rue du Canal.

Second District.

Ce district comprend le quatrième, le cinquième et le sixième ward.

Le quatrième ward est borné par la rue du Canal, le Mississipi, la rue St-Louis et le Nouveau Chemin de la Métairie.

Le cinquième ward est borné par la rue St-Louis, le Mississipi, la rue St-Philippe et le Nouveau Chemin de la Métairie.

Le sixième ward est borné par le Nouveau Canal, le Nouveau Chemin de la Métairie, la rue St-Philippe, le Mississipi, la rue de l'Esplanade, le bayou St-Jean et le pont Metairie.

Troisième District.

Ce district comprend le septième, le huitième et le neuvième ward.

Le septième ward est borné par le bayou St-Jean, la rue de l'Esplanade, le Mississipi, les Champs-Elysées et le bas Pontchartrain.

Le huitième ward est borné par les Champs Elysées, le Mississipi, l'Avenue Lafayette et le lac Pontchartrain.

Le neuvième ward est borné par l'Avenue Lafayette, le Mississipi, le canal des Pêcheurs, le bayou Bienvenu, le bas Bourgne, le bayou Chef Menteur et le lac Pontchartrain.

Quatrième District.

Ce district comprend le dixième et le onzième ward.

Le dixième ward est borné par Felicity Road, le Mississipi et First street.

Le onzième ward est borné par First street, le Mississipi et la rue Toledano.

Cinquième District.

Ce district comprend le quinzième ward.

Le quinzième ward se compose du village d'Algier et du tout le territoire municipal sur la rive droite du Mississipi.

Sixième District.

Ce district comprend le douzième, le treizième et le quatorzième ward.

Le douzième ward est borné par la rue Toledano, le Mississipi et l'Avenue Napoléon.

Le treizième ward est borné par l'Avenue Napoléon, le Mississipi et Peters Avenue.

Le quatorzième ward est borné par Peters Avenue, le Mississipi, Lower Line de Carrollton et Washington Avenue.

Septième District.

Ce district comprend le seizième et le dix-septième ward, ou tout le village de Carrollton.

Le seizième ward est borné par cette partie du village de Carrollton qui est située entre Lower Line Street et Carrollton Avenue.

Le dix-septième ward est borné par cette partie du village de Carrollton qui est située entre Carrollton Avenue et Upper Line street.

DRAINAGE DE LA NLLE ORLEANS.

Le drainage ou desséchement de la Nouvelle-Orléans s'opère au moyen de quatre machines à drainage, savoir :

LA 1re CHINE A DRAINAGE DE LA RUE BERTHVILLE.

LA MACHINE A DRAINAGE DE LA RUE MELPOMÈNE.

LA MACHINE A DRAINAGE DE DUBLIN AVENUE.

LA MACHINE A DRAINAGE DE LONDON AVENUE.

Ces machines sont situées dans la partie inférieure de la ville, ou celle qui est la plus éloignée du Mississipi, là où il n'y a point d'habitations. Les eaux pluviales et autres descendant de la partie supérieure de la ville par les ruisseaux et les égouts s'y concentrent et sont refoulées par les roues des machines dans des canaux qui les conduisent au lac Pontchartrain.

CHEMINS DE FER.

Chicago, St-Louis & New-Orleans Rail-Road—Chemin de Jackson.

La gare, les ateliers et les autres dépendances de ce chemin sont situés dans un faubourg au premier district, au coin des rues Calliope et Magnolia. Un embranchement établit dans Triton-Walk et la rue St-Joseph relie cette gare au Dépôt de Fret qui est situé dans Front street, près du Mississipi, et à l'Avenue aux 3 graine (Grain Elevator)

New-Orleans and Mobile.

La gare des voyageurs est située au pied de la rue du Canal, près de la Levée. La gare aux marchandises ou Dépôt de Fret est située sur la Levée, entre les rues Girod et Julie.

Morgan's Louisiana & Texas.

Le gare de voyageurs et de marchandises de cette voie est située à la Nouvelle-Orléans, sur la Levée, entre les rues Girod et Lafayette.

Les wagons de voyageurs et de marchandises sont transportés par bateau à vapeur, de la rive droite du fleuve où est établi le railway, à la rive gauche, c'est-à-dire sur la Levée de la Nouvelle-Orléans, au pied de la rue Ste-Anne, et vice versâ. Cette voie a comme autrefois sous le nom de chemin de fer du Opelousas, relie Algier (rive droite) à Morgan City qui en est éloigné d'environ 80 milles. Il y a pour chaque jour un train d'excellents steamers, comme à l'ordinaire, pour Morgan, et qui font un service régulier entre Morgan City, situé sur la Baie de Atchafaya, et Galveston (Texas).

New Orleans & Texas Railroad

Le point de départ de ce chemin est à Westwego, sur la rive occidentale du Mississipi, à environ cinq milles de la rue du Canal. Les voyageurs se rendent à Westwego par un bateau à vapeur qui part tous les jours du pied de la rue du Canal.

La voie est terminée jusqu'à Donaldsonville ; sa longueur est d'environ 70 milles. C'est un tronçon du futur chemin de fer Nouvelle-Orléans-Pacifique.

Liste des lettres étrangères restant au Bureau de la Poste le 11 Août 1878.

OUVERT LES DIMANCHES DE 9 A 11 HEURES DU MATIN.

Les personnes réclamant leurs lettres sont priées de dire si elles sont enregistrées.

Arnault Peter
Bagnio Eugène
Bagnio Pierre
Bastien E P
Bonnaventure Leonarde
Calderon Florentin
Cassin Bartolomeo
Cassin Vincent
Cassin Vincent
Chaffin Clevland
Chaffin Arthur
Chaffin
Fernandez Y Chaves
Fernandez Francesco
Fernandez Manuel M
Fils de Abel Manuel

Lecoq & Co Messrs
Littlefield & Co
Lorenzo Antonio
Mercy M pour Madame Pierre
Montag